# PROPOSITIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL - EN COURS

| Proposition n° | Sujet (titre/mots clés) | Texte | Auteur | Entrée en force | Suivi/Réponse | CC | Bureau CG |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 45 | Digitalisation des documents du Conseil général | Afin d'améliorer la transparence, l'efficacité administrative et l'accessibilité des informations communales, je propose que tous les documents numériques produits ou publiés par la commune – tels que les fichiers PDF, Excel, PowerPoint et autres formats similaires – contiennent des données sous forme de texte reconnaissable et interrogeable (texte sélectionnable et non sous forme d'images).<br>Cette exigence s'appliquerait également aux illustrations, graphiques ou schémas insérés dans les documents. Lorsque ces éléments contiennent des informations textuelles, ils devraient être accompagnés d'une couche de texte ou d'une description permettant leur recherche et leur indexation par les outils informatiques.<br>L'objectif est de garantir : une modernisation cohérente avec les standards de la gouvernance ouverte et une préparation efficace des séances du Conseil général. Je recommande que cette mesure soit intégrée aux directives de publication et de gestion documentaire de la commune. | Frank Pinter | 05.05.2026 | | X | |
| 46 | Accès à la nouvelle halte d'Avry-Matran - Création d'une dépose-minute | Depuis la mise en service de la nouvelle gare d'Avry-Matran, j'ai constaté l'absence de places de stationnement dédiées à la dépose de passagers ou de places à durée limitée (par exemple 15 minutes) permettant de récupérer les voyageurs. Existe-t-il des places de ce type à proximité immédiate de la halte gérée par les CFF ? Par ailleurs, les automobilistes sont-ils autorisés à utiliser le parking du restaurant McDonald's à cet effet sans risquer de sanctions ? Afin de pallier ce manque, je demande par la présente à la Commune d'étudier la possibilité de créer une zone « dépose-minute » (même à titre provisoire) aux abords de la halte d'Avry-Matran. | Christian Stalder | 29.09.2026 | | X | |
| 47 | Gratuité des places de parc de l'ancienne gare de Rosé le samedi | Dans le contexte de la réflexion autour des places de parc en faveur de l'Auberge, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre gratuites, le samedi uniquement, les places de parc situées à l'ancienne gare de Rosé. Actuellement, le stationnement y est payant du lundi au samedi de 8h00 à 18h30, au tarif de 48 centimes par heure et de CHF 5.- pour la journée. Si le coût du stationnement reste relativement modeste, il serait regrettable que des amendes soient infligées aux clients de l'Auberge, plus nombreux le week-end, qui doivent utiliser ces places de parc. | Muriel Camélique | 29.09.2026 | | X | |